

Procès verbal

Le vendredi 06 mars 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Sylvie CZECHOTKA.

Secrétaire de la séance : Julien MERLOS

Présents : Michel LEDANSEUR, Marianne ROQUES, Julien MERLOS, Sylvie CZECHOTKA, Mathieu MILANESE, Léo DE SOUSA TANCHAO

Représentés : Sylvain DUMONS représenté par Sylvie CZECHOTKA

Absents et excusés : Ramon PALME, Claude DUMONS

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Procès Verbal séance du 15 décembre 2025
- 2- Compte Financier Unique Camon Exercice 2025
- 3- Affectation Résultat Camon Exercice 2025
- 4- Compte Financier Unique Service Eau et Assainissement Camon Exercice 2025
- 5- Affectation Résultat SEA Camon Exercice 2025
- 6- Devis et Convention de Débroussaillage 2026
- 7- Subventions aux Associations 2026
- 8- Vote du Budget Principal Camon 2026
- 9- Vote du Budget Principal Service Eau et Assainissement 2026
- 10- Cimetière : Plans disposition Caveaux
- 11- Matériels La Camonette
- 12- Élections Municipales: Rappel tenue du bureau de vote
- 13- Informations et Questions diverses

Délibérations du conseil :

2-Délibération sur le compte unique financier - CAMON 2025 (N° DE_2026_001)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des

résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	110 326,40	0,00	134,89	0,00	110 461,29
Opérations exercice	212 942,29	270 130,36	43 995,29	26 963,71	256 937,58	297 094,07
Total	212 942,29	380 456,76	43 995,29	27 098,60	256 937,58	407 555,36
Résultat de clôture		167 514,47	16 896,69			150 617,78
Restes à réaliser	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total cumulé	0,00	167 514,47	36 896,69	20 000,00	20 000,00	170 617,78
Résultat définitif		167 514,47	16 896,69			150 617,78

Sylvie CZECHOTKA se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Julien MERLOS, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Sylvie CZECHOTKA, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

Délibération : adoptée

3-Affectation du résultat de fonctionnement -CAMON 2025 (N° DE_2026_002)

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 167 514,47
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	110 326,40
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	32 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	57 188,07
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	167 514,47
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	167 514,47
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) (c/1068)	16 896,69
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	

Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	150 617,78
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

4-Compte Financier Unique 2025 SERVICE EAU ASSAINISSEMENT (N° DE_2026_003)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	53 405,87	0,00	63 684,03	0,00	117 089,90
Opérations exercice	63 229,73	61 821,27	5 798,16	11 822,98	69 027,89	73 644,25
Total	63 229,73	115 227,14	5 798,16	75 507,01	69 027,89	190 734,15
Résultat de clôture		51 997,41		69 708,85		121 706,26
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	51 997,41	0,00	69 708,85	0,00	121 706,26
Résultat définitif		51 997,41		69 708,85		121 706,26

Sylvie CZECHOTKA se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Julien MERLOS, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Sylvie CZECHOTKA, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

Délibération : adoptée

5-Affectation du résultat de fonctionnement SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2025 (N° DE_2026_004)

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 51 997,41
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	53 405,87
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	1 408,46
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	51 997,41
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	51 997,41
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	51 997,41
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

6-Devis et Convention Débroussaillage 2026 Entreprise SERNIN (N° DE_2026_005)

Mme La Maire informe les membres du Conseil Municipal que comme chaque année, l'entretien des chemins communaux doit être réalisé dans les prochaines semaines. L'entreprise Sernin de Camon a établi un devis pour un montant de 4 665.60€ TTC (3 888.00€ HT) pour le forfait épareuse herbe et pour un montant de 1 320.00€ TTC (soit 1 100,00€) pour le forfait épareuse gros rotor pour 1 chemin.

Il convient de passer une convention avec cette entreprise pour la réalisation de ces travaux. Cette somme sera inscrite au budget 2026.

Il est décidé d'ajouter sur la convention "le chemin des anciennes poubelles (Rach)" car l'entretien de ce chemin était compris depuis le début de la mise en place de la convention avec l'entreprise Sernin mais depuis quelques années, la prestation n'est plus réalisée sur ce chemin.

Délibération : adoptée

7-Subventions aux Associations 2026 (N° DE_2026_006)

Dans le cadre du budget 2026, Madame La Maire propose d'attribuer des subventions aux associations. Madame La Maire fait lecture du courrier de M. Le Président de Ostal Per Totis par lequel il demande une révision du montant de la subvention allouée par la mairie.

Madame La Maire propose d'attribuer les subventions aux associations d'après le tableau ci-dessous. Elle précise que chacune d'elle doit obligatoirement donner le bilan financier de l'année écoulée accompagné d'un

RIB pour que la subvention soit versée

Comité des Fêtes de Camon : 1 500.00 €

Grande Rue- 09500 Camon

Mathieu MILANESE, Président sort de la salle pour le vote de cette subvention

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTEN: 0

Ostal per Totis (Fête des Roses) : 1 500.00€

8 rue Georges d'Armagnac 09500 Camon

POUR: 8 CONTRE: 0 ABSTEN:0

Association de Chasse agréée : 350.00 €

ACCA - La Besse 09500 Camon

POUR : 7 CONTRE: 0 ABSTEN:0

Coopérative scolaire Camon (OCCE) 15: 400,00 €

Ecole 09500 Camon

POUR: 8 CONTRE: 0 ABSTEN: 0

Assoc Agréée de Pêche et protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA): 100.00 €

3 Chemin St Roch 09600 Aigues Vives

POUR:8 CONTRE:0 ABSTEN:0

Téléthon 2025: 50.00 €

AMF

POUR:8 CONTRE: 0 A BSTEN:0

Association ATOUT FRUIT : 100.00€

La Gare-ZA de la Gare - 011230 Chalabre

POUR : 8 CONTRE :0 ABSTEN :0

Association TRAVERSE 119 : 100.00 €

Ancienne Gare- 11230 Chalabre

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTEN :0

Montant Total des subventions 2026 est de 4 100.00€

Ces subventions sont votées une par une à main levée.

Délibération : adoptée

8-Vote Budget Principal Camon 2026 (N° DE_2026_007)

Madame La Maire donne lecture du budget principal 2026

La section de fonctionnement s'équilibre à **356 097.99€**

La section d'investissement s'équilibre à **139 634.69€**

Le budget 2026 est donc équilibré à **495 732.68€**

Délibération : adoptée

9-Vote Budget Service Eau Assainissement 2026 (N° DE_2026_008)

Madame La Maire donne lecture du budget annexe **Eau et Assainissement 2026**

La section d' Exploitation (fonctionnement) s'équilibre à **114 941.36€**

La section d'investissement s'équilibre à **94 999.85€**

Le budget 2025 est donc équilibré à **209 941.21€**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

Délibération : adoptée

Sylvie CZECZOTKA
Président de séance



Julien MERLOS
Secrétaire de séance

A black ink signature, likely of Julien MERLOS, written in a stylized, cursive manner.